



Envoyé en préfecture le 10/10/2024
Reçu en préfecture le 10/10/2024
Publié le 11 OCT. 2024
ID : 056-215601626-20241008-DB20241004-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Convocation du
Mercredi 2 octobre 2024

Séance Publique du
Mardi 8 octobre 2024

CREATION DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Etaient présents :

Ronan LOAS, Armelle GEGOUSSE, Christian PERRIEN, Pascaline ALNO, Claude ORVOINE, Cédric ORVOËN, Hélène BOLEIS, Georges CORNEC, Marie-Christine LE NORMAND, Patrick GOUELLO, Liliane MARTEVILLE, Brigitte LE LIBOUX, Christian LAURENT, Martine LIEDOT, Pascal GUERIF, Jean-Luc SCIEUX, Isabelle GUSMINI, Anne-Valérie RODRIGUES, Ludovic JEGO, Marianne POULAIN, Mathieu GAUTHIER-LE PRIOL, Ludovic ILLIEN, Emmanuelle TROCADERO, Marie-Hélène HUCHET, Michel LE MESTRALLAN.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Jean-Guillaume GOURLAIN à Brigitte LE LIBOUX, Patricia QUERO-RUEN à Armelle GEGOUSSE, Claudie LE BIHAN à Marie-Christine LE NORMAND, Antoine GOYER à Christian PERRIEN, Christine BARETTE à Pascaline ALNO, Laëtitia LAFFONT à Claude ORVOINE, Annie VERDES à Marie-Hélène HUCHET.

Absent : Loïc TONNERRE.

Secrétaire de séance : Ludovic ILLIEN.

Présents : 25
Pouvoirs : 07
Absent : 01

n°04

CREATION DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Rapporteur : Ronan LOAS

Les collectivités territoriales peuvent confier la gestion d'un service public dont elles ont la responsabilité à un ou plusieurs opérateurs économiques par une convention de délégation de service public.

L'article L. 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) précise les compétences et les conditions de mise en œuvre de la Commission de délégation de service public.

La commission de délégation de service public est :

- présidée par le Maire ou son représentant
- comprend 5 membres du conseil municipal élus en son sein au scrutin secret à la représentation proportionnelle au plus fort reste.
- Des membres suppléants sont élus en nombre égal à celui des membres titulaires.

Il est pourvu au remplacement d'un membre titulaire de la commission de délégation de service public par le suppléant inscrit sur la même liste et venant immédiatement après le dernier titulaire élu de ladite liste. Le remplacement du suppléant, ainsi devenu membre titulaire, est assuré par le candidat inscrit sur la même liste, immédiatement après ce dernier.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1411-5 et L2121-21 ;

Vu le rapport présenté au conseil municipal ;

Vu l'avis de la commission « Finances, ressources humaines, agglomération » du 26 septembre 2024 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **PROCEDE** à l'élection des membres titulaires et suppléants de la commission de délégation de service public.

1 - RECUEIL DES LISTES de CANDIDATS

1 Liste unique :

- Patricia QUERO-RUEN
- Claude ORVOINE
- Christian LAURENT
- Pascal GUERIF
- Michel LE MESTRALLAN
- Christian PERRIEN
- Cédric ORVOEN
- Georges CORNEC
- Anne-Valérie RODRIGUES
- Annie VERDES

2 - DESIGNE des représentants du Conseil municipal de la manière suivante :

Président : Ronan LOAS	Vice-présidente représentante du maire : Armelle GEGOUSSE
Titulaires	Suppléants
Patricia QUERO-RUEN	Christian PERRIEN
Claude ORVOINE	Cédric ORVOEN
Christian LAURENT	Georges CORNEC
Pascal GUERIF	Anne-Valérie RODRIGUES
Michel LE MESTRALLAN	Annie VERDES

Délibération adoptée à l'UNANIMITE

